



## AGIR MAINTENANT POUR SÉCURISER L'AVENIR DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES AU QUÉBEC, DES INDIVIDUS ET DU QUÉBEC

Contribution de la Coalition pour une relève en  
assurance de dommages déposée dans le cadre  
des consultations pré budgétaires 2025-2026  
par le ministère des Finances



 [info@lacoalition.ca](mailto:info@lacoalition.ca)

 Février 2025

## La Coalition, un organisme qui mobilise l'industrie

Créée en 2002, la Coalition est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'innover pour attirer, engager et développer la relève dont l'industrie a besoin. Elle est née de la volonté d'un secteur de trouver des solutions constructives et durables aux enjeux de main-d'œuvre qui la frappe. Elle regroupe des acteurs de tous les horizons de son secteur, dont 100 entreprises, allant des grands assureurs aux petits cabinets, en passant par la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) qui est l'organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi que l'organisme Finance Montréal, la grappe financière du Québec.

Notre organisation tient à souligner un enjeu majeur dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026 : la réduction de l'offre d'attestations d'études collégiales (AEC) en assurance de dommages dans plusieurs régions du Québec. Cette situation compromet l'avenir d'un secteur stratégique pour la protection des citoyens et la stabilité économique.

La Coalition se mobilise et s'engage aux côtés des leaders de l'industrie pour renforcer l'attractivité de la profession, former une main-d'œuvre qualifiée et assurer la pérennité de l'assurance de dommages. Cette mobilisation conjointe repose sur un engagement collectif des entreprises, des établissements d'enseignement, des instances gouvernementales et des organisations professionnelles pour répondre aux besoins croissants du marché du travail.

Par ailleurs, elle collabore étroitement avec plus de 20 établissements d'enseignement et la Fédération des cégeps pour offrir des formations spécialisées, notamment via le programme PRET. Initié par la Coalition et soutenu financièrement par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le programme PRET propose une formation en ligne innovante qui permet aux candidats de combiner études et expérience en entreprise. Cette formule est adaptée aux besoins spécifiques du marché tout en permettant aux étudiants d'obtenir une AEC en assurance de dommages en seulement 4 à 5 mois. En plus de cette formation accélérée, les étudiants sont rémunérés à temps plein pendant toute la durée de leur apprentissage et ont la garantie d'un emploi à la suite de la réussite de leurs parcours, que ce soit à titre d'agent, courtier, expert en sinistres ou encore souscripteur.

## L'importance économique de l'industrie de l'assurance de dommages au Québec

L'assurance de dommages est un pilier incontournable de l'économie québécoise. Elle assure la protection des citoyens et des entreprises en cas de sinistre, tout en soutenant la gestion des risques et la résilience face aux changements climatiques, comme en témoignent les 70 000 réclamations traitées à la suite des intenses pluies du 9 août 2024. Le secteur des finances et de l'assurance représente 6,5 % du PIB du Québec et emploie 176 000 personnes<sup>1</sup>.

Plus spécifiquement, l'industrie de l'assurance de dommages génère 17,6 milliards de dollars en primes versées aux assureurs en 2023, regroupe 630 employeurs et 33 820 travailleurs, et affiche un déficit criant de près de 10 000 postes à pourvoir sur trois ans<sup>2</sup>. L'industrie de l'assurance de dommages contribue directement au développement économique local. La réduction des formations ne touche donc pas uniquement les grands centres urbains, mais affaiblit aussi l'accès à l'emploi dans plusieurs régions. Or, les récentes décisions gouvernementales en matière de financement auront de répercussions importantes affectant non seulement la formation et l'accès à la profession de l'industrie, mais aussi l'ensemble du Québec.

---

<sup>1</sup> AMF. Rapport annuel de gestion de l'Autorité des marchés financiers. 2023-2024. Consultation en ligne : [https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand\\_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-2023-2024.pdf](https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-2023-2024.pdf)

<sup>2</sup> AMF. Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2023. Consultation en ligne [https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand\\_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-institutions-financieres-2023.pdf](https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/organisation/rapports-annuels/autorite/amf-rapport-annuel-institutions-financieres-2023.pdf)

## Coups budgétaires : des décisions gouvernementales qui mettent en péril tout un écosystème

La Coalition tient à exprimer ses vives inquiétudes quant aux restrictions budgétaires qui menacent l'offre de formation en assurance de dommages, notamment les coupes dans les enveloppes régionales qui financent les AEC dans plusieurs cégeps. Ces coupes compromettent directement l'accessibilité des programmes pour les candidats potentiels, limitant ainsi les opportunités de formation pour ceux qui souhaitent intégrer une industrie en pleine croissance.

La réduction du financement régional entraîne une instabilité dans l'offre de formation : les cégeps doivent réduire ou annuler des programmes, les enseignants se retrouvent dans une précarité accrue, et les entreprises peinent à recruter une main-d'œuvre qualifiée.

Ces décisions compromettent la capacité de l'industrie à répondre aux besoins croissants du marché et à jouer pleinement son rôle dans la protection des citoyens et des entreprises québécoises. En affaiblissant l'industrie, c'est la stabilité économique du Québec qui est directement menacée.

## Recommandations de la Coalition

Dans ce contexte, la Coalition a examiné diverses pistes de solution en collaboration avec plusieurs acteurs du secteur afin d'identifier les actions les plus bénéfiques et demande au gouvernement du Québec de :

### RECOMMANDATION 1 – Faire de l'assurance de dommages une priorité nationale

- Reconnaître l'assurance de dommages comme une priorité nationale en intégrant le programme d'études techniques de services financiers et d'assurances (DEC) ainsi que ses AEC associées aux priorités de financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ;
- Reconnaître ces formations collégiales comme parties prenantes à la résilience aux changements climatiques, à la protection des consommateurs et à la mission d'instances gouvernementales. L'intégration des formations en assurance de dommages aux priorités nationales du ministère de l'Enseignement supérieur permettrait également de répondre aux objectifs de plusieurs ministères :
  - Le ministère des Finances, via l'AMF, assure l'encadrement du secteur.
  - Le ministère de la Justice, qui veille à la protection des consommateurs.
  - Le ministère de l'Environnement, qui inclut la résilience aux changements climatiques dans ses priorités et dont les sinistres liés aux événements extrêmes augmentent chaque année.
- Bonifier les enveloppes régionales permettant d'assurer l'accessibilité des programmes sur tout le territoire.

### RECOMMANDATION 2 – Assurer une offre de formation stable et cohérente

- Assurer une offre de formation coordonnée entre les cégeps pour garantir un nombre suffisant de cohortes ;
- Maintenir un bassin d'enseignants qualifiés pour stabiliser les effectifs et garantir des contrats aux enseignants de manière prévisible ;
- Développer des mécanismes de financement pérennes pour éviter les fluctuations budgétaires et assurer la continuité des formations en assurance de dommages.

## Conclusion

L'industrie de l'assurance de dommages est un pilier essentiel de l'économie québécoise et un acteur clé de la protection des citoyens et des entreprises. Or, les récentes restrictions budgétaires menacent directement la formation de la relève et, par conséquent, la capacité du secteur à répondre aux besoins croissants du marché.

Face à un déficit de main-d'œuvre critique et à des enjeux économiques et climatiques majeurs, il est impératif que le gouvernement du Québec reconnaisse l'assurance de dommages comme une priorité nationale. Le maintien et le développement de l'offre de formation sont indispensables pour assurer un accès équitable aux programmes d'études et garantir la stabilité d'un secteur qui génère des milliards de dollars en retombées économiques et joue un rôle stratégique dans la gestion des risques.

La Coalition et l'ensemble des acteurs du secteur réitèrent leur engagement à collaborer avec le gouvernement pour trouver des solutions durables et assurer un financement adéquat de la formation en assurance de dommages. Le soutien du gouvernement est essentiel pour garantir l'accessibilité des programmes de formation sur tout le territoire, renforcer la résilience du Québec face aux sinistres et pérenniser une industrie qui contribue activement à la stabilité et à la protection des Québécois.

L'avenir du secteur repose sur des décisions stratégiques prises dès aujourd'hui. Il est temps d'agir pour protéger un maillon essentiel de notre économie et garantir aux Québécois une industrie forte, innovante et prête à relever les défis de demain. Alors que la fréquence des événements climatiques extrêmes ne cesse d'augmenter, une industrie de l'assurance de dommages forte est essentielle pour protéger les citoyens et éviter que les coûts des sinistres ne deviennent insoutenables pour les finances publiques. Sans formation adéquate, la capacité du secteur à répondre efficacement aux besoins des Québécois pourrait être compromise. Le gouvernement doit agir maintenant pour garantir un accès équitable aux formations et assurer un développement stable du secteur au bénéfice des assurés, des entreprises et de l'économie du Québec.